

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 22 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 7

L'an deux Mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 03 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - CASABURI Francine - CORTES Jeanne - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JUAN Annie - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - LILLO Sabine à MARTINEZ Véronique - MAISONNEUVE Régis à SABATINO Paul - SALAS Aline à ROSSO Viviane

ABSENTS : CANGELOSI Laetitia - CAZABAN Claude - COSTE Raymonde - GUIDI Marie-Noëlle - LILLO Sabine - MAISONNEUVE Régis - SALAS Aline

SECRETAIRE DE SEANCE : CADIERE Christiane

2025-07bis-04

AVENANT POUR L'ANNEE 2025 DE LA CONVENTION POUR LA GESTION FINANCIERE ET MATERIELLE DE L'APPEL A PROJET AVELO3

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2023-334 en date du 20 décembre 2024 afin d'entériner la candidature des quatre communes auprès de l'ADEME pour le projet AVELO3 ;

VU la délibération n°2024-166 en date du 19 juin 2024 adopté par la Commune de Carry-le-Rouet relative à l'approbation de la convention pour la gestion financière et matérielle entres les communes de Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Ensues-la-Redonne et Le Rove dans le cadre du projet AVELO3 ;

VU la délibération n°2024-03-03 en date du 12 juin 2024 adopté par la Commune de Le Rove relative à l'approbation de la convention pour la gestion financière et matérielle entres les communes de Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Ensues-la-Redonne et Le Rove dans le cadre du projet AVELO3 ;

VU la délibération n°2024-06-07 en date du 20 juin 2024 adopté par la Commune de Sausset-les-Pins relative à l'approbation de la convention pour la gestion financière et matérielle entres les communes de Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Ensues-la-Redonne et Le Rove dans le cadre du projet AVELO3 ;

VU la délibération n°2024-41 en date du 27 juin 2024 adopté par la Commune de Ensues-la-Redonne relative à l'approbation de la convention pour la gestion financière et matérielle entres les communes de Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Ensues-la-Redonne et Le Rove dans le cadre du projet AVELO3 ;

VU la délibération n°2024-166 en date du 19 juin 2024 adopté par la Commune de Carry-le-Rouet relative à l'approbation de la convention pour la gestion financière et matérielle entres les communes de Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Ensues-la-Redonne et Le Rove dans le cadre du projet AVELO3 ;

Vu la convention pour la gestion financière et matérielle Projet AVELO3 entre les communes de Carry-le-Rouet, Sausset Les Pins, Ensues-la-Redonne et Le Rove reçue en préfecture le 26/06/2024 ;

Considérant qu'il convient de préciser certaines dispositions relatives à la durée et à l'évolution de la convention, afin d'intégrer les modalités de répartition équitable du matériel acquis dans le cadre du projet AVELO 3, entre les communes partenaires, à l'échéance de la convention ou en cas de dissolution du partenariat.

Ces dispositions entrainent une modification de l'article VI, par avenant de la convention pour la gestion financière et matérielle de l'appel à projet AVELO3.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter l'avenant ci-annexé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** l'avenant de la convention pour la gestion financière et matérielle de l'appel à projet AVELO3.

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à cet avenant, annexé à la présente délibération

VOTE / POUR 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Paul SABATINO